

DEPARTEMENT DE MAYOTTE



COMMUNE DE KANI-KELI



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
KANI-KELI
N° 23 /23 /CKK

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Absents : 8
Procuration : 0
Votants : 21

Objet : Rénovation de l'école élémentaire de Kani-bé -Demande de financement FEI

La convocation du conseil municipal a été faite le 04/04/2023

N° d'enregistrement
23 du
14/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 Avril, le conseil municipal de la commune de Kani-Kéli étant réuni en assemblée, à la salle de réunion de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACHADI Abdou, maire de Kani Kéli.

Etaiet présents : RACHADI Abdou, ABDULLAH Attoumani Black, ABOUDOU SILAHI Charafine, AHAMADA Salama, AMED Hatubi Roger, BAHARIA Attoumani, HALIDI Riziki, MOUAYADI Mariame, SOILIH FOUNDI Imadoudine, SOILIH-MADI Mohamadi-Colo, BOINA Roukia, ALI MCOLO Tissianti, ASSANI Faissoili, MOUSSA Hamidou, ATTOUMANI FOUNDI Houraza, AYOUBA Assani-Soufiane, HAROUNA Maidati, ALI Marise, ALISAID Said, SAINDOU Fatima, ABOUDOU Said

Représentés par procuration :

Absents : ABAINE Dzoudzou, IZOU DINE Affoussati, MOHAMED Anissa, OUSSENI Dawiridine, OILI AHAMADI Tahanlabati Tissianti, SALIM Fatima, OUSSENI Faina, MADIBACAR Mohamed

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Monsieur ALISAID Said ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le rapport de présentation n°9 du 10 avril 2023 portant demande de subvention-FEI 2023;

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des constructions scolaires du 1er degré, la rénovation de l'école élémentaire de Kani-bé avec création de préau et des blocs sanitaires a été retenue en complément de financement sur le Fonds Exceptionnel d'Investissement(FEI), selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Ressources		
	Montant HT		Montant HT %
Ecole Primaire Kani-bé	700 000 €	Etat : DSCEES 2022	208 990
		FCTVA	41 010
		FEI 2023	376 182
		FCTVA	73 818
Total	700 000 €		700 000 € 100 %

Certifié exécutoire
compte tenu de
l'affichage en mairie le

17.04.2023

Et de la réception à la
préfecture le

17.04.2023

Ainsi, M. le maire demande au conseil municipal d'acter le complément de financement nécessaire au lancement de ce chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

- de valider la demande de subvention FEI à hauteur de 376 182 euros;
- de valider le plan de financement de cette opération de rénovation mobilisant le Fonds Exceptionnel d'Investissement(FEI);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, ont signé sur le registre les membres présents.

Le Maire
Abdou RACHADI

